

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

→ Année 2014

Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance

CAMPAGNE 2014-2015 RECYCLAGE DES PAPIERS
« Trier les papiers, on a tout à y gagner ! »

→ Sommaire

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014	4
1.1. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SUR LE CENTRE DE TRANSFERT DES MILANIS	4
1.2. COLLECTE SELECTIVE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.....	5
1.3. COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE.....	5
1.4. CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LA GENERALISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE ET LA REDUCTION A LA SOURCE.....	6
1.4.1. Animations en milieu scolaire	6
1.4.2. Lancement de l'année du tri des Papiers	6
1.4.3. Actions diverses.....	7
1.4.4. Partenariat avec la Ligue contre le cancer.....	7
1.5. LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION.....	8
1.5.1. Contexte	8
1.5.2. Objectifs	9
2. MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC – CONTRATS D'EXPLOITATION.....	10
2.1. COLLECTES EN PORTE A PORTE	10
2.1.1. Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte	10
2.1.2. Fourniture des contenants de collecte, les « bacs »	10
2.1.3. Maintenance des contenants de collecte	11
2.2. COLLECTES SELECTIVES DES RECYCLABLES	11
2.2.1. Fournitures maintenance et lavage des colonnes d'apport volontaire	11
2.2.2. Collecte et tri des Points d'Apport Volontaire (PAV)	11
2.2.3. Tri des déchets recyclables collectés en porte à porte	11
2.2.4. Collecte des cartons des commerçants (ZAC de La Gandonne et centre ville).....	11
2.3. COLLECTE SELECTIVE DES TEXTILES	12
2.4. COLLECTES SELECTIVES AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES	12
2.5. TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS.....	12
2.6. TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS.....	13
2.7. TRAITEMENT DES DECHETS INERTES	13
2.8. GESTION DES DECHETERIES	14
3. LES INFORMATIONS TECHNIQUES	14
3.1. COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE.....	14
3.1.1. Contenants	14
3.1.2. Collectes d'encombrants sur rendez-vous téléphonique	15
3.1.3. Collectes des cartons en centre ville de Salon de Provence.....	15
3.2. COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET TRI SELECTIF	15
3.2.1. Le maillage du territoire	15
3.2.2. Fréquences des collectes.....	15
3.2.3. Le tri des recyclables.....	16
3.2.4. Les filières de reprise.....	16
3.3. COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE	16
3.3.1. Le maillage du territoire	16
3.3.2. Fréquence de collecte.....	16
3.3.3. Tri des recyclables	17
3.4. COLLECTE DU TEXTILE EN APPORT VOLONTAIRE	17
3.4.1. Maillage du territoire.....	17
3.4.2. Fréquences de collectes et tonnages	17
3.4.3. Devenir des textiles	17
3.5. TRAITEMENT DES DECHETS.....	17
3.5.1. Transport et transfert des déchets	17
3.5.2. L'enfouissement des déchets non valorisables	18
3.6. LES DECHETERIES	19

3.6.1.	Conditions d'exploitation.....	19
3.6.2.	Exutoires des déchets collectés en déchèteries.....	20
3.6.3.	Taux de valorisation et fréquentation des déchèteries.....	21
3.6.4.	Distribution de compost gratuit sur les déchèteries.....	22
LES TONNAGES.....		23
3.7.	REPARTITION DES TONNAGES.....	23
3.8.	TONNAGES D'ORDURES MENAGERES ET DE RECYCLABLES SECS COLLECTES AUPRES DES MENAGES.....	25
3.9.	TONNAGES COLLECTE SELECTIVE DES RECYCLABLES – PERFORMANCES.....	26
3.10.	TONNAGES PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.....	27
3.11.	TONNAGES TRAITES EXPRIMES EN KG/HAB./AN.....	28
3.12.	TAUX DE VALORISATION.....	29
3.13.	OBJECTIFS FIXES PAR LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS DES BOUCHES DU RHONE.....	30
3.14.	PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION : EVALUATION.....	31
3.14.1.	Réduction de la production horizon 2015.....	31
3.14.2.	Réduction des tonnages enfouis horizon 2015.....	33
4. COMPTE RENDU FINANCIER.....		34
4.1.	MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE.....	34
4.2.	FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS.....	34
4.2.1.	Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire et décision d'harmonisation du service rendu à l'utilisateur.....	34
4.2.2.	Taux réduit de TVA.....	35
4.3.	MONTANT DES PRESTATIONS DE SERVICE.....	35
4.4.	LES PRINCIPALES RECETTES.....	35
4.4.1.	Le produit de TEOM.....	35
4.4.2.	Les redevances et droits d'entrée.....	35
4.4.3.	Recettes de valorisation.....	36
4.4.1.	Subventions.....	36
4.5.	COUT DU SERVICE PAR ACTIVITE.....	37
5. LES PROJETS 2015.....		37
6. LEXIQUE.....		38

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014

1.1. Travaux d'aménagements sur le centre de transfert des Milanis

Fin 2014, AgglopoLe Provence a engagé des travaux de construction d'un deuxième pont bascule sur le centre de transfert des déchets des Milanis à Salon-de-Provence.

Ces travaux permettront de peser les véhicules affectés au transfert (semi-remorques FMA) et de procéder à une double pesée des véhicules de collecte (BOM).

Ces travaux seront également l'occasion :

- De créer un deuxième accès au site permettant de séparer les entrées et les sorties de la plupart des véhicules et ainsi de fluidifier le trafic et d'améliorer la sécurité.
- D'agrandir le parking VL situé en haut de quai qui est régulièrement saturé générant ainsi des stationnements intempestifs.
- De condamner, dans les règles de l'art, un forage non utilisé.



Photo : Mise en place des modules du pont.

In fine, les nouvelles réalisations répondront aux objectifs suivants:

- **Améliorer la précision du pesage des chargements des BOM (entrant sur le site).**
- **Permettre le pesage des chargements des FMA (sortant du site).**
- **Améliorer les conditions de sécurité** : évitement des surcharges des FMA, double accès au site (entrée/sortie), fin des stationnements gênants.

Ces travaux devraient être terminés en juin 2015.

Le coût de l'opération est de 167 850 € HT.

1.2. Collecte sélective en Points d'apport volontaire

Dans le but d'améliorer le dispositif pour le tri du verre d'emballage, la Communauté d'Agglomération en partenariat étroit avec la commune de Salon-de-Provence a acquis et installé, à l'automne 2014, 8 colonnes pour le tri du « Verre » sur la commune de Salon dont 7 destinées au seul « centre-ville ». L'investissement correspondant s'est élevé à environ 10 000 €HT.



1.3. Collecte Sélective en Porte à Porte

Pour mémoire, avec 1 Point d'Apport Volontaire (PAV) pour 500 habitants, la Communauté d'Agglomération a choisi de couvrir l'intégralité du territoire dès septembre 2005.

Cette collecte sélective en PAV a permis depuis 2005 de collecter des quantités croissantes de déchets recyclables.

Améliorer les performances de tri

Pour autant et malgré des actions de communication multiples et variées, les performances de tri des habitants de la Communauté d'Agglomération restent en-deçà des moyennes nationales.

Aussi, dans le souci d'améliorer ces performances de tri, la Communauté d'Agglomération a décidé de s'engager sur la mise en place d'une collecte sélective en porte à porte dédiée aux emballages légers (cartons, cartonnettes, flacons plastiques, boîtes de conserves, canettes en aluminium) et aux papiers/journaux-revues-magazines.

Une collecte en substitution

Cette collecte hebdomadaire des déchets recyclables en porte à porte vient se substituer à l'une des collectes hebdomadaires des ordures ménagères (exemple dans les quartiers concernés : si la collecte des ordures ménagères était auparavant assurée 3 fois par semaine le lundi, mercredi et vendredi, elle est désormais assurée le lundi et vendredi avec en contrepartie l'ajout de la collecte sélective le mercredi).

Phasage

Depuis 2009, une première phase progressive de déploiement concerne les quartiers pavillonnaires. En 2014, près de 300 foyers supplémentaires ont été dotés (en grande partie sur la commune de Saint-Chamas).

Fin 2014, plus de 55 000 habitants de la Communauté d'Agglomération bénéficiaient de la collecte sélective en porte à porte.

1.4. Campagne de Communication sur la généralisation de la Collecte Sélective et la réduction à la source

1.4.1. Animations en milieu scolaire

La Communauté d'Agglomération a engagé dès 2005 une action de sensibilisation des enfants de cycle 3 des écoles primaires.

Les thèmes de base abordés sont :

1. La réduction à la source.
2. La réutilisation.
3. Le recyclage.

En 2014, plus de 2 500 élèves répartis dans une centaine de classes ont ainsi pu être sensibilisés au tri et à la protection de l'environnement.

Afin de clôturer cette année de travail, Agglopoles Provence leur a offert un spectacle de « CBN Production » sur le thème du tri, du recyclage des déchets et du développement durable. Les représentations ont eu lieu en juin 2014.

1.4.2. Lancement de l'année du tri des Papiers

Une grande partie des papiers que nous manipulons, environ 40 kg/par personne/an, se retrouve dans nos ordures ménagères. Ces papiers ne peuvent donc pas être recyclés et se retrouvent au centre d'enfouissement. Ce qui génère des coûts supplémentaires pour la collectivité mais aussi une perte de matière première, d'eau, d'énergie et des émissions supplémentaires de CO2.

Devant ce constat la Communauté d'Agglomération a décidé de lancer à l'automne 2014 une campagne de promotion en faveur du tri des papiers avec l'objectif d'ici fin 2015 de collecter et recycler + 5% de papiers.



Fin 2014 un certain nombre d'actions concrètes ont déjà jalonné cette campagne de sensibilisation :

- 1- Mise à jour des consignes de tri des papiers sur tous les supports de communication, sacs de précollecte et autocollants PAV
- 2- Publication d'un article dans le magazine « Magglopoles »
- 3- Affichage grand public sur les bus du réseau de transports urbains d'Agglopoles Provence « Libébus » (3 semaines en octobre 2014) de messages promouvant le tri des papiers
- 4- Envoi d'un courrier aux Maires des Communes d'Agglopoles Provence pour les informer sur les tonnages de papiers triés de



2012 à 2014 (Projection), et leur propose de les accompagner en faveur du tri des papiers au sein des services municipaux

- 5- Publication d'un article sur le site internet AgglopoLe Provence rubrique « Tout sur le tri » : « Trier les papiers, on a tout à y gagner ! »
- 6- Affichage A3 lieux publics des communes, création et distribution d'un « écoquiz »
- 7- Diffusion d'un communiqué de presse pour le lancement de la campagne grand public.
- 8- Achat et distribution de stylos en papier recyclé et diffusion du message « Tous les papiers se recyclent » avec mise en avant du logo de l'éco-organisme « Ecofolio »

1.4.3. Actions diverses

En complément de ces actions, les ambassadeurs du tri sont intervenus à l'occasion de multiples manifestations organisées sur les communes du territoire d'AgglopoLe Provence. En effet, ceux-ci ont participé à de nombreux stands au cours de manifestations tout public (un Dimanche en Famille, Fête de la Jeunesse à Sénas, Fête du Développement Durable à Salon etc.). Ils ont poursuivi des actions de sensibilisation en maternelles, collèges et lycées. En parallèle de l'implantation de colonnes de tri du verre en centre-ville de Salon-de-Provence, les ambassadeurs du tri ont mené des actions de sensibilisation auprès des usagers et des utilisateurs des parkings du centre-ville les jours de marché.

1.4.4. Partenariat avec la Ligue contre le cancer

Dans la continuité du challenge intercommunal pour dynamiser le tri du verre, la Communauté d'Agglomération et La Ligue contre le cancer ont poursuivi leur partenariat.



En 2014, la Communauté d'Agglomération a reversé à La Ligue 4 € par tonne de verre collectée soit un montant d'à peu près 10 000 € destinés à la recherche contre le cancer.

De plus, un concours d'affiches et de cartes postales promouvant le tri du verre a été lancé auprès d'écoles élémentaires de Salon-de-Provence.

Les prix ont été remis aux classes gagnantes au printemps 2014 par Messieurs le Président et le Vice-Président délégué à la gestion des déchets.

Une exposition des compositions produites par les élèves a été proposée durant une journée dans le hall d'accueil de l'hôpital de Salon-de-Provence.

1.5. Le programme local de prévention

1.5.1. Contexte

Depuis sa création, AgglopoLe Provence a concentré ses efforts sur la mise en place du tri sélectif permettant de favoriser le recyclage.







Dans le cadre d'une politique en faveur de la réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération doit à présent mener des actions en faveur de la réduction des déchets à la source.



En ce sens, le Conseil Communautaire a adopté par délibération (décembre 2011) un programme local de prévention.

Cette décision s'inscrit pleinement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement (loi Grenelle 1 du 02 août 2009) qui fixait une réduction de la production de déchets de 7 % en 5 ans.



La prévention de la production de déchets passe par des actions de sensibilisations menées par les ambassadeurs du tri.

A ce titre AgglopoLe Provence a densifié ses actions de communication et de sensibilisation dont certaines sont d'ores et déjà instaurées :

-  **Flyer « Réduisons nos déchets ».** Ce flyer véhicule des conseils simples pour réduire le poids de sa poubelle. Distribué à environ 30 000 exemplaires, il est fourni avec le guide de tri.
-  Parutions fréquentes d'articles dans le journal de la collectivité « **MagglopoLe** ».
-  Sur le **site internet**, une rubrique « Réduisons nos déchets » est en ligne depuis 2008.
-  **Programme d'animation** auprès des scolaires. Les thèmes de base abordés sont : la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage. Chaque année, ce sont 2500 élèves qui sont sensibilisés pour environ 100 classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Les interventions se font sur une demi-journée.
-  **Intervention des ambassadeurs du tri et de la prévention** : les ambassadeurs interviennent à l'occasion de multiples manifestations organisées sur les communes du territoire d'AgglopoLe Provence. En effet, ceux-ci participent à de nombreuses manifestations (un Dimanche en Famille). Ils poursuivent des actions de sensibilisation auprès des maternelles, collèges, lycées, centres de loisirs, associations de quartiers, bailleurs sociaux.... Le diaporama de sensibilisation utilisé par les ambassadeurs du tri comprend un chapitre sur la prévention des déchets.
-  Distribution d'auto collant « **Stop Pub** » depuis 2002 lors des manifestations (environ 10 000 exemplaires). Aucun bilan n'a été réalisé à l'heure actuelle sur cette opération pour connaître réellement le nombre de stop pub apposé sur les boîtes aux lettres du territoire.

-  **Affichettes sur les stands lors des manifestations** avec par exemple : « Consommez l'eau du robinet », « Sacs en plastique » « Barquettes en plastique ».
-  **Opération « Vide-tiroir »** : Collecte auprès des habitants d'objets de petites dimensions, en bon état et sans marque pour en faire des « Eco-lots » distribués aux participants du jeu « le match du tri et de la prévention » organisé sur une manifestation d'Agglopoles Provence.

De plus, Agglopoles Provence s'inscrit clairement dans un objectif d'éco-exemplarité en matière de prévention de la production de déchets avec notamment :

-  mise en place du tri du papier de bureau, accompagné d'une communication pour la prévention et la réduction de la consommation de papier sur l'ensemble des sites de la collectivité. La communication est passée par une campagne d'affichage faisant la promotion de l'impression en « recto verso ». Cette action qui touche environ 150 personnes, a pour objectif de développer un comportement éco citoyen auprès des agents.
-  mise en place de la collecte des cartouches d'encre sur les sites administratifs d'Agglopoles Provence, en vue d'une réutilisation.

1.5.2. Objectifs

Les objectifs quantifiés de ce programme local sont, à l'horizon 2015 en référence à l'année 2009, de réduire :

- de 7% la production de déchets pris en charge par Agglopoles Provence (hors gravats), soit une réduction de 5 kg/hab/an sur 5 ans (référence 2009 : 93 065 tonnes, soit 696 kg/hab/an).
- de 12 à 15 % la quantité de déchets résiduels collectés par la Communauté d'Agglomération (ordures ménagères, encombrants des déchèteries, balayures des services techniques etc.) enfouis en centre de stockage de déchets non dangereux (référence 2009 : 68 964 tonnes soit 516 kg/hab/an).

Ce programme est évalué annuellement (cf. paragraphe 3.14).

2. MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC – CONTRATS D’EXPLOITATION

L’exécution du service public sur le territoire d’AgglopoLe Provence est réalisée soit en régie soit au travers de marchés publics selon les communes et les prestations.

2.1. Collectes en porte à porte

2.1.1. Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte

En 2014, la collecte des ordures ménagères est assurée sur le territoire par différents acteurs :

- L’entreprise COVED^(*) sur les communes de :
 - i. Aurons
 - ii. Eyguières
 - iii. La Barben
 - iv. Lamanon
 - v. Lançon-Provence
 - vi. Péliissanne
 - vii. Salon-de-Provence
- L’entreprise SILIM Environnement^(*) sur les communes de :
 - i. Berre l’Etang
 - ii. La Fare les Oliviers
 - iii. Rognac
 - iv. Velaux
- La régie communautaire sur les communes de :
 - i. Alleins
 - ii. Charleval
 - iii. Mallemort
 - iv. Saint-Chamas
 - v. Sénas
 - vi. Vernègues

85% de la population bénéficie de la collecte via des contrats de prestation de service. Le reste de la population basée au nord de l’Agglomération et à Saint-Chamas est collecté par la régie communautaire.

^(*)Les sociétés COVED et SILIM Environnement assurent les prestations de collectes des ordures ménagères, du tri sélectif en porte à porte et des encombrants dans le cadre de marchés qui ont débuté le 1^{er} janvier 2009 et qui prendront terme le 31 décembre 2015.

2.1.2. Fourniture des contenants de collecte, les « bacs »

La fourniture de bacs pour la collecte des déchets est assurée par la société Conteneur dans le cadre d’un marché d’un an renouvelable 3 fois à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce marché a été reconduit pour l’année 2014.

2.1.3. Maintenance des contenants de collecte

La maintenance des bacs roulants est assurée par un prestataire de service (CONTENUR) dans le cadre d'un marché d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les communes de Sénas, Alleins, Charleval, Mallemort et Vernègues collectées par la régie communautaire bénéficient quant à elles d'une maintenance des bacs assurée par la régie d'AgglopoLe Provence.

Bien que collectées dans le cadre d'un marché de prestations de services, les communes d'Aurons et de La Barben proches de l'antenne nord, bénéficient également d'une maintenance assurée par la régie communautaire.

Par ailleurs, le lavage et la désinfection des bacs collectifs sur le territoire d'AgglopoLe Provence ont été assurés par la société ANCO dans le cadre d'un marché d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} janvier 2014.

2.2. Collectes sélectives des recyclables

2.2.1. Fournitures maintenance et lavage des colonnes d'apport volontaire

La fourniture des colonnes a été assurée respectivement par les entreprises UTPM et CompoEco dans le cadre d'un marché.

Les opérations de maintenance des colonnes ont été assurées soit par la régie communautaire soit par l'entreprise TS COM dans le cadre d'un marché.

Le lavage des colonnes a été assuré par la société TSCOM dans le cadre d'un marché.

2.2.2. Collecte et tri des Points d'Apport Volontaire (PAV)

La collecte des PAV et le tri des recyclables ainsi collectés sur le territoire sont effectués en prestations de service par l'entreprise DELTA RECYCLAGE dans le cadre de marchés qui ont débuté le 1^{er} janvier 2009 et qui prendront terme le 31 décembre 2015.

Le tri des matériaux collectés (hors verre) a été assuré sur le centre de tri d'Arles appartenant à l'entreprise DELTA RECYCLAGE.

Le verre a été acheminé vers l'usine de valorisation et de recyclage « O-I » implantée à Béziers.

2.2.3. Tri des déchets recyclables collectés en porte à porte

Le tri des recyclables (emballages légers, journaux/papiers/revues-magazines) collectés en porte à porte (PAP) a été assuré en 2014 par l'entreprise DELTA RECYCLAGE sur son centre de tri d'Arles dans le cadre de marchés qui ont débuté le 1^{er} janvier 2009 et qui prendront terme le 31 décembre 2015.

2.2.4. Collecte des cartons des commerçants (ZAC de La Gandonne et centre-ville)

Cette collecte est assurée sur la commune de Salon-de-Provence via un marché de prestations de services par l'entreprise COVED dans le cadre d'un marché qui a débuté le 1^{er} janvier 2009 et qui prendra terme le 31 décembre 2015.

2.3. Collecte sélective des textiles

Pour mémoire, au cours de l'été 2006, les déchèteries d'AgglopoLe Provence ont commencé à se voir équipées de conteneurs spécifiques pour la collecte des textiles et tout particulièrement de :

- vêtements
- chaussures
- linge de maison
- petite maroquinerie

En effet, auparavant ces déchets collectés par AgglopoLe Provence n'étaient pas valorisés. Seul le dépôt dans des associations permettait le recyclage et/ou le réemploi des vêtements.

La mise en place de ces colonnes s'est poursuivie dans les communes volontaires où les colonnes à textiles ont été juxtaposées aux autres colonnes de tri (environ 1 PAV sur 2 a été équipé).

Depuis juillet 2009, le Relais Provence fait bénéficier la Communauté d'Agglomération d'une prestation complète de collecte, de tri et de valorisation à coût nul. Cette prestation est encadrée par une convention.

A noter : Le Relais Provence qui assure la collecte, le tri et la valorisation des textiles est une entité à but socio-économique ayant pour mission l'insertion par le travail de personnes en difficulté. (1 100 emplois en France).

2.4. Collectes sélectives au sein des services techniques des communes

Les services techniques municipaux sont de gros producteurs de déchets. Il faut donc leur apporter des solutions pour valoriser un maximum ces déchets.

Dans ce contexte, la mise à disposition de caissons (1 caisson par flux de déchets) par AgglopoLe Provence permet d'assurer un meilleur tri à la source et donc une meilleure valorisation des déchets.

Les communes peuvent être équipées de caissons toute l'année ou à la demande selon les chantiers en œuvre sur leur territoire.

En 2014, les prestations de collecte et le traitement des déchets collectés par les services techniques sur les communes d'AgglopoLe Provence ont été assurés par la société SITA Sud dans le cadre d'un marché qui court du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

2.5. Transfert des ordures ménagères et encombrants

Les ordures ménagères et encombrants collectés en porte à porte sur les communes de Salon-de-Provence, Pélissanne, Lamanon, Eyguières, Aurons, La Barben et Saint-Chamas, ainsi que les déchets de nettoyage des rues par les Services Techniques de Salon-de-Provence transitent par un centre de transfert avant envoi, en semi-remorque de type FMA (Fond Mouvant Alternatif), au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de La Vautubière à la-Fare-les-Oliviers.

Les déchets recyclables issus des collectes sélectives en porte à porte sur les communes de Salon-de-Provence, Lançon-Provence, Pélissanne, Lamanon, Eyguières, Aurons, La Barben, Saint-Chamas, Rognac, Velaux et La Fare les Oliviers sont dirigés vers un centre de tri implanté à Arles.

Ce centre de transfert situé quartier des Milanis à Salon-de-Provence est propriété d'Agglopoie Provence.

De façon analogue, les déchets collectés sur les communes d'Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas et Vernègues, transitent par un centre de transfert implanté sur la commune de Mallemort. Les déchets résiduels (ordures ménagères) sont acheminés par des semi-remorques vers le CSDND de La Vautubière à La Fare les Oliviers.

Les déchets recyclables issus des collectes sélectives en porte à porte sont dirigés vers un centre de tri implanté à Arles.

Le marché concernant l'exploitation de ces deux sites est attribué à la société SITA MEDITERRANEE pour une durée de 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2012 soit jusqu'au 31 décembre 2016.

2.6. Traitement des ordures ménagères et encombrants

L'intégralité des déchets résiduels (ordures ménagères et encombrants) collectés sur le territoire d'Agglopoie Provence a été traitée par enfouissement dans le CSDND de La Vautubière à La Fare-les-Oliviers (site propriété d'Agglopoie Provence et exploité via une Délégation de Service Public d'une durée de 16,5 ans, depuis le 2 mai 2006).

2.7. Traitement des déchets inertes

Le traitement des déchets inertes (gravats) s'est effectué dans des centres de traitement agréés via des marchés de prestations courant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Toutefois, le montant du lot n°1 ayant été atteint avant le 31 décembre, il a été nécessaire d'y mettre fin de manière anticipée. Par voie de conséquence, le nouveau marché, attribué à Sita dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, a démarré dès le 16 novembre 2014.

Ainsi, en 2014, les déchets inertes collectés soit en déchèteries soit auprès des services techniques communaux ont été pris en charge par les entreprises suivantes :

Lot 1 – déchets inertes des déchèteries de Salon-de-Provence, Lamanon et Pélissanne, ainsi que les services techniques de Salon-de-Provence, Lançon-Provence, Lamanon, La Barben, Pélissanne et Aurons : entreprise ORTEC du 1^{er} janvier au 15 novembre 2014, entreprise SITA du 16 novembre au 31 décembre 2014.

Lot 2 – déchets inertes des déchèteries de Rognac, La Fare les Oliviers et Saint Chamas, ainsi que les services techniques de Saint-Chamas, Berre l'Etang, Rognac, Velaux et La Fare les Oliviers : entreprise ORTEC.

Lot 3 – déchets inertes de la déchèterie de Mallemort et les services techniques d’Eyguières, Sénas, Alleins, Mallemort, Charleval et Vernègues : entreprise DURANCE GRANULATS.

2.8. Gestion des déchèteries

La Communauté d’Agglomération dispose de 7 déchèteries réparties sur le territoire implantées sur les communes de Mallemort, Lamanon, Pélissanne, Salon-de-Provence, Saint-Chamas, La Fare les Oliviers et Rognac.

Le mode de gestion des 7 déchèteries est homogène.

Le gardiennage des sites ainsi que la logistique des déchèteries (rotations des caissons et transport vers les différents lieux de traitement) sont assurés par des contrats de prestations de services confiés à deux entreprises au travers de deux marchés distincts qui ont débuté le 1^{er} janvier 2009 et qui prendront terme le 31 décembre 2015 :

- ONYX MEDITERRANEE pour les déchèteries de Mallemort, Lamanon, Pélissanne, et Salon-de-Provence,
- Un groupement SMA Propreté - SMA Environnement – QUEYRAS Environnement pour les déchèteries de Saint-Chamas, La Fare les Oliviers et Rognac.

3. LES INFORMATIONS TECHNIQUES

3.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte

3.1.1. Contenants

Rappel

Avant la prise en charge de la compétence de collecte des déchets par AgglopoLe Provence, le dispositif de pré-collecte (les contenants à ordures ménagères) était très hétérogène, résultat des diverses habitudes existantes sur les communes avant la création d’AgglopoLe Provence :

- bacs individuels
- bacs collectifs
- sacs

L’homogénéisation de ces pratiques était donc nécessaire afin d’optimiser le service rendu. Cela a consisté entre 2006 et 2009 à mettre à disposition des habitations pavillonnaires des bacs individuels.

Parallèlement à la mise à disposition des bacs individuels, les fréquences de collecte de ces zones ont été homogénéisées à 3 fois par semaine.

Les bacs individuels ne doivent en aucun cas rester dans la rue en permanence, ils doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Lavage et désinfection des bacs collectifs

Les bacs roulants collectifs sont nettoyés et désinfectés 3 fois par an par un prestataire de service lié contractuellement à AgglopoLe Provence.

3.1.2. Collectes d'encombrants sur rendez-vous téléphonique

Les communes d'Aurons, La Barben, Eyguières, Lamanon, Lançon-Provence, Pélissanne et Salon-de-Provence ont bénéficié en 2014 d'une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous téléphonique assurée par l'entreprise COVED.

Les communes de Berre l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux ont bénéficié d'un service analogue assuré par l'entreprise SILIM Environnement.

Cette collecte a pour but de desservir les personnes souhaitant se débarrasser d'objets encombrants **et ne pouvant se rendre en déchèterie**.

3.1.3. Collectes des cartons en centre-ville de Salon-de-Provence

Les cartons sont des matériaux aisément valorisables. Une collecte spécifique des cartons pour les commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est assurée par la société COVED.

Cette collecte a lieu 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi. Les cartons doivent être sortis pliés dehors peu avant la collecte sans aucun autre déchet. Ils sont ensuite collectés puis dirigés vers un centre de tri où ils sont mis en balle avant de rejoindre les filières de valorisation.

3.2. Collecte en points d'apport volontaire et tri sélectif

3.2.1. Le maillage du territoire

L'Apport Volontaire est le dispositif de collecte des emballages recyclables sur la Communauté d'Agglomération. Un point d'apport volontaire « type » est composé de 3 colonnes :

- Une colonne pour le tri du verre
- Une colonne pour le tri du papier (journaux, revues et magazines)
- Une colonne pour le tri des emballages (cartonnettes, bouteilles plastiques, bombes aérosols, briques alimentaires, boîtes de conserve etc.).

3.2.2. Fréquences des collectes

La collecte des colonnes d'apport volontaire a lieu lorsqu'elles sont presque pleines. Ces fréquences peuvent donc être très variables d'un point à l'autre. Les ordres d'idée concernant les fréquences de collecte sont donnés ci-dessous :

- VERRE : 1 semaine sur 2

- JOURNAUX REVUES MAGAZINES : 1 fois par semaine
- EMBALLAGES : 1 ou 2 fois par semaine

3.2.3. Le tri des recyclables

Les flux « Papiers » et « Emballages » ont été envoyés vers le centre de tri de l'entreprise DELTA RECYCLAGE implanté à Arles (13) pour y être triés.

Le flux « Verre » a été acheminé vers une unité de valorisation par recyclage implantée à Béziers (34).

3.2.4. Les filières de reprise

A la sortie du centre de tri, les déchets ont tous été séparés selon leur matériau constitutif. Pour optimiser les transports, ces déchets sont compactés par des presses sous forme de balles.

Afin de valoriser ces matériaux ainsi séparés, ils sont envoyés vers des filières de valorisation qui permettront de donner « une seconde vie » aux déchets :

<i>Matériaux</i>	<i>Filière de valorisation</i>
Acier	Arcelor Mittal
Aluminium	Affimet
Cartons	Delta Recyclage
Briques alimentaires	Stora Enso
Flaconnages plastiques	Valorplast
Verre	OI Manufacturing

3.3. Collecte sélective en porte à porte

3.3.1. Le maillage du territoire

A fin 2014, la collecte sélective en porte à porte sur l'habitat pavillonnaire concerne 16 communes :

- Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Saint-Chamas et Vernègues où cette collecte sélective en porte à porte est assurée par la régie communautaire.
- Aurons, La Barben, Eyguières, Péliganne, Salon-de-Provence, Lamanon, Lançon-Provence où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise COVED
- La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise SILIM Environnement.

3.3.2. Fréquence de collecte

La collecte sélective en porte à porte est assurée une fois par semaine dans les secteurs concernés.

3.3.3. Tri des recyclables

Le tri des recyclables (emballages légers, journaux/papiers/revues-magazines) collectés en porte à porte (PAP) a été assuré en 2014 par l'entreprise DELTA RECYCLAGE sur son centre de tri d'Arles.

3.4. Collecte du textile en apport volontaire

3.4.1. Maillage du territoire

La collecte des textiles se fait également sur le principe de l'apport volontaire, dans des colonnes prévues à cet effet et réparties sur le territoire.

86 colonnes sont à ce jour implantées sur le territoire. La plupart de ces colonnes sont disposées au voisinage des points d'apport volontaire prévus pour les autres matériaux (voir plus haut).

3.4.2. Fréquences de collectes et tonnages

Afin d'éviter le vandalisme sur ces colonnes, les collectes ont lieu a minima une fois par semaine.

3.4.3. Devenir des textiles

Les textiles ainsi collectés sont réemployés pour 40 % d'entre eux :

- Revente : les vêtements d'excellente qualité sont revendus dans les 50 boutiques estampillées DING FRING, en France.
- Export : 30% sont exportés vers les pays en voie de développement

Les 60 % restant de trop mauvaise qualité pour être réemployés sont transformés :

- en chiffons d'essuyage par les employés du Relais.
- les textiles inutilisables en friperie et en essuyage sont effilochés pour en récupérer la matière première (laine par exemple).
- ils peuvent aussi servir à fabriquer des matériaux d'isolation

3.5. Traitement des déchets

3.5.1. Transport et transfert des déchets

Une fois les déchets collectés chez les usagers par les Bennes à Ordures Ménagères (BOM), ceux-ci peuvent être dirigés vers :

- Soit un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) : exutoire final des déchets. Il s'agit d'une installation destinée à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.
- Soit un Centre de Transfert (CT) qui est une installation permettant de réaliser une rupture de charge et de transporter les déchets sur de grandes distances dans de bonnes conditions

économiques. Les ordures ménagères provenant des camions de collecte sont transbordées dans des véhicules de grande capacité (22-23 tonnes transportées) qui évacuent les déchets vers le centre de traitement. Les déchets ne sont pas stockés sur le site mais évacués tous les jours.

3.5.2. L'enfouissement des déchets non valorisables

L'ensemble des déchets non valorisables collectés par la Communauté d'Agglomération est enfoui dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) ayant reçu une autorisation des services préfectoraux. Les déchets non valorisables qui sont enfouis sont :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les encombrants de déchèteries
- Les déchets collectés par les services techniques des communes (encombrants et balayures)

Ce site est le Centre Communautaire de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Vautubière.

Ce CSDND est situé sur la commune de La Fare les Oliviers.

Les aspects réglementaires

Le CSDND de La Vautubière est une installation classée, sous les rubriques 2760-2, 2910-B et 3540, autorisée à recevoir des ordures ménagères, des encombrants et des déchets Industriels Banals (DIB).

Les règles d'exploitation et les contraintes réglementaires en termes de protection de l'environnement sont celles de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, complété par des arrêtés préfectoraux spécifiques au site.

L'usage du site

Le CSDND est utilisé par :

- Agglopoie Provence pour l'élimination d'une partie des déchets ménagers dont il a la charge
- DIB des entreprises proches
- Autres collectivités

La fin prévisionnelle d'exploitation est située à la fin de l'année 2022.

3.6. Les déchèteries

3.6.1. Conditions d'exploitation

Le tableau ci-après expose de façon sommaire les conditions d'exploitation des déchèteries.

	Population desservie en 2014	Nombre d'emplacements à quai	Nombre d'heures d'ouverture dans l'année	Nombre de flux (hors gravats, DEEE et DMS)	Acceptation des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Acceptation des Déchets d'Equipements, Electriques et Electroniques (DEEE)	Accès des professionnels	Tarification des droits d'entrée
Les Fumades à Mallemort	12 894	6	2 380	5	Oui	Oui	Oui, mais limité à 2m ³ / jour du lundi au vendredi	Non
Déchèterie de Pélissanne	11 159	6	2 380	5	Oui	Oui		Non
Les Milanis à Salon	53 104	8	2 540	5	Oui	Non (**)		Non
Déchèterie de Lamanon	15 532	6	2 380	5	Oui	Oui		Non
Déchèterie de St Chamas	8 013	6	2 380	5	Oui	Oui		Non
La Vautubière à la Fare les Oliviers	20 117(*)	7	2 380	5	Oui	Oui		Non
Les Fouitades à Rognac	25 923	6	2 380	5	Oui	Oui		Non

(*) dont population de Coudoux 3 524 habitants.

(**) Accueil des D3E provisoirement suspendu car gisement faisant l'objet de nombreux actes de vandalismes

3.6.2. Exutoires des déchets collectés en déchèteries

	<p>Déchets Verts <i>Valorisation organique</i></p>	<p>Plateformes de compostage de Sede à Tarascon (13), de Valsud à Septèmes les Vallons (13) et de Biotechna à Ensues la Redonne (13), centre de traitement biologique d'Ortec à Lançon de Provence (13)</p>
	<p>Ferrailles <i>Valorisation matière</i></p>	<p>Profer à Vitrolles (13), GDE à Marseille (13)</p>
	<p>Cartons <i>Valorisation matière</i></p>	<p>Centre de tri SILIM Environnement à Marignane (13), Centre de tri Vieux Papiers ONYX MEDITERRANEE à Vitrolles (13)</p>
	<p>Bois <i>Valorisation matière</i></p>	<p>Lignatech – Dalorec à Rognac (13), Valecobois à Vitrolles (13), Valsud à Septèmes les Vallons (13)</p>
	<p>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)</p>	<p>Triade à Rousset (13), Derichebourg à Marignane (13)</p>
	<p>Encombrants non valorisables <i>Enfouissement</i></p>	<p>CSDND SMA Vautubière à La Fare les Oliviers</p>
	<p>Déchets Ménagers Spéciaux <i>Incinération</i></p>	<p>SOLAMAT via SPUR à Rognac (13) VALORTEC à Rognac (13)</p>
	<p>Gravats <i>Réemploi en carrière</i></p>	<p>Carrière Durance Granulats pour comblement de carrière Dépôt d'inertes ORTEC pour comblement de carrière Centre de tri Provence Valorisations pour comblement de carrière</p>
<p>PNEUS</p>	<p>Pneumatiques <i>Valorisation énergétique ou matières</i></p>	<p>Collecteur agréé France Recyclage Pneumatiques →(SEVIA 13)</p>
	<p>Huiles minérales <i>Régénération (3 litres d'huile usagée pour 1 litre d'huile régénérée)</i></p>	<p>Récupérateurs agréés : SRRHU (13), VALORTEC (13)</p>
	<p>Batteries et piles <i>Valorisation matière</i></p>	<p>SRI à Marignane (13), DADDI, COREPILE</p>

3.6.3. Taux de valorisation et fréquentation des déchèteries

Le taux de valorisation est calculé pour chaque déchèterie.

Il s'agit de faire le rapport entre les déchets qui seront valorisés (ceux qui ont une seconde vie après le dépôt en déchèterie) du total des déchets.

$$\% \text{ valorisation} = \frac{\text{Tonnages des déchets collectés en déchèterie en vue d'être valorisés}}{\text{Tonnages totaux reçus en déchèteries}}$$

Dans ce calcul, on ne prend pas en compte les gravats.

En effet l'intégration de ces derniers fausserait le calcul car ils représentent un poids important au regard des autres déchets.

Il est à noter toutefois que les gravats sont valorisés puisqu'une fois récupérés en déchèteries, ils peuvent servir au recouvrement des déchets dans les centres de stockage ou comme matériau de comblement dans d'anciennes carrières ou comme matériau de réutilisation (travaux voiries) après tri, broyage et concassage.

<i>Déchèteries</i>	<i>Taux de Valorisation 2013</i>	<i>Taux de Valorisation 2014</i>
Déchèterie de La Vautubière à La Fare les Oliviers	65 %	69,96 %
Déchèterie de Lamanon	66 %	69,00 %
Déchèterie de Mallemort	68 %	72,37 %
Déchèterie de Péligonne	75 %	75,99 %
Déchèterie de Rognac	66 %	69,08 %
Déchèterie de Saint Chamas	72 %	71,37 %
Déchèterie de Salon de Provence	70%	70,65 %
TOTAL	69,3 %	71, 20 %

Une forte mobilisation des gardiens des déchèteries pour une meilleure sensibilisation des usagers au tri de leurs déchets permet de maintenir un taux global de valorisation élevé.

De plus il est à noter que le taux de valorisation des déchets accueillis en déchèteries a progressé de plus de 18 % entre 2008 et 2013 passant de 60 à plus de 71 %.

Cette progression du taux de valorisation correspond à la valorisation de **11 900 tonnes supplémentaires** qui ont été « détournées » de la mise en décharge **vers des filières de recyclage**.

Cela représente l'équivalent d'un peu moins d'une année et demie de production de déchets encombrants sur les déchèteries d'AgglopoLe Provence.

3.6.4. Distribution de compost gratuit sur les déchèteries

Le compost délivré gratuitement est produit à partir des déchets verts collectés dans les déchèteries d'Agglopoie Provence. Ainsi, les usagers peuvent mettre en évidence que le tri en déchèterie est utile puisque les déchets verts sont valorisés en un nouveau produit réutilisable comme amendement organique.

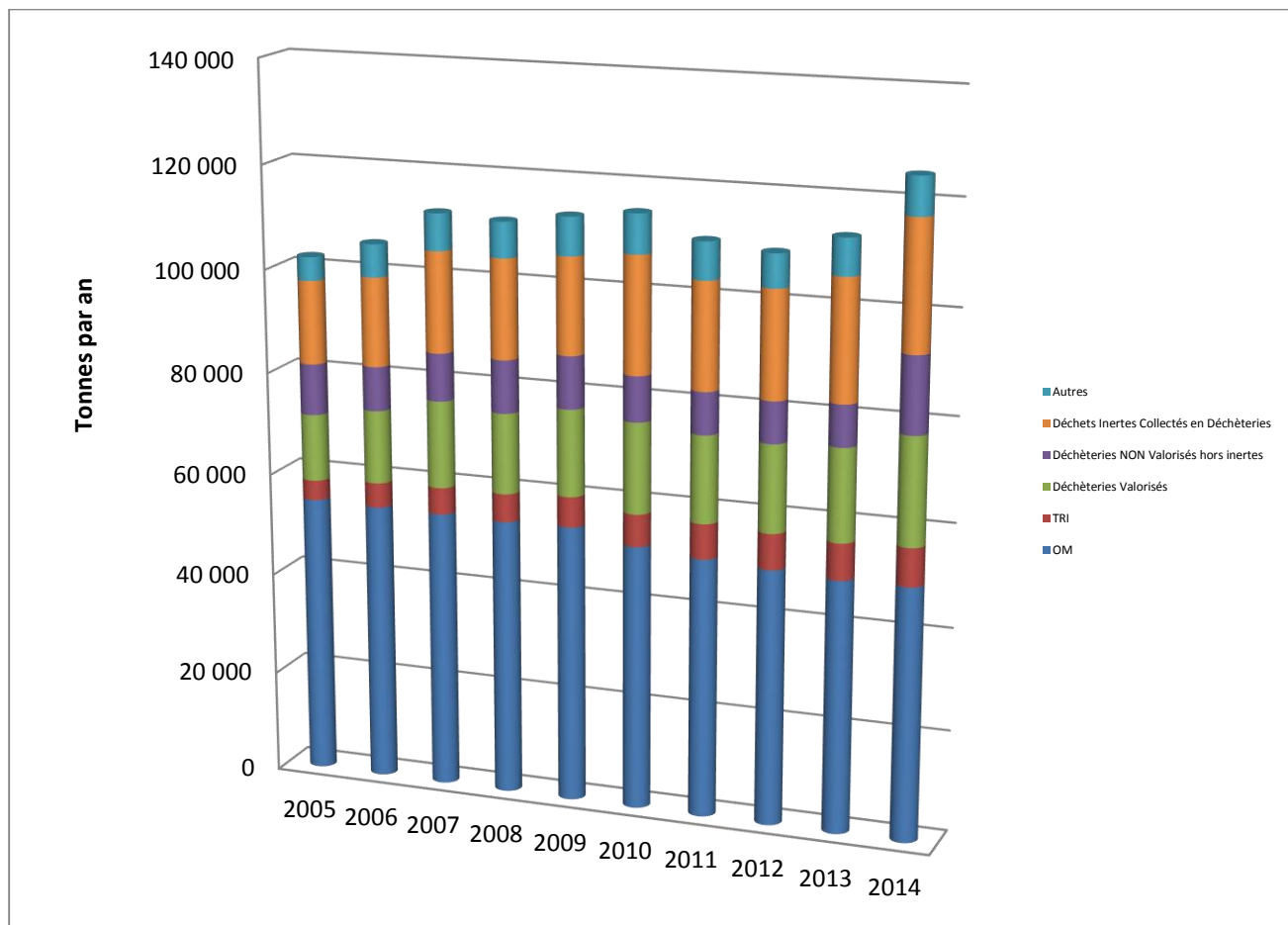
Pour bénéficier du compost gratuit, les conditions sont les suivantes :

- Déposer des déchets verts en déchèterie.
- Retrait du compost du lundi au vendredi matin.
- Quantité retirée jusqu'à 50 litres par personne et par semaine.
- Prendre un contenant pour transporter le compost.

Quantités distribuées aux usagers	2011	2012	2013	2014
TOTAL	190 tonnes	288 tonnes	288 tonnes	372 tonnes

La quantité de compost distribuée a nettement progressé depuis 2011 et plus dernièrement entre 2013 et 2014 (+ 30 %).

3.7. Répartition des tonnages



L'histogramme ci-dessus fait le point sur les évolutions de tonnages depuis 2005 :

- « OM » correspond aux ordures produites par les ménages
- « Tri » prend en compte la collecte sélective des recyclables en apport volontaire en porte à porte ainsi que la collecte des textiles en apport volontaire
- « Déchèteries » comprend tous les déchets collectés en déchèteries
- « Autres » correspond à des déchets déjà pris en charge par AgglopoLe Provence l'an passé mais qui n'apparaissent pas clairement dans le rapport (déchets issus des services techniques, collectes ponctuelles etc.)

Le tableau ci-dessous illustre les évolutions en % de tonnages collectés entre 2011 et 2014 d'une part et plus globalement entre 2005 et 2014.

Evolution	OM	TRI	Déchèteries	Autres
2013-2014	0,3%	5%	24%	4%
2005-2014	-9%	90%	54%	61%

Après une baisse sensible de la production d'ordures ménagères connue entre 2011 et 2013 on peut noter une légère reprise à la hausse des tonnages collectés en 2014. Globalement la baisse reste notable depuis 2005 (- 9 %).

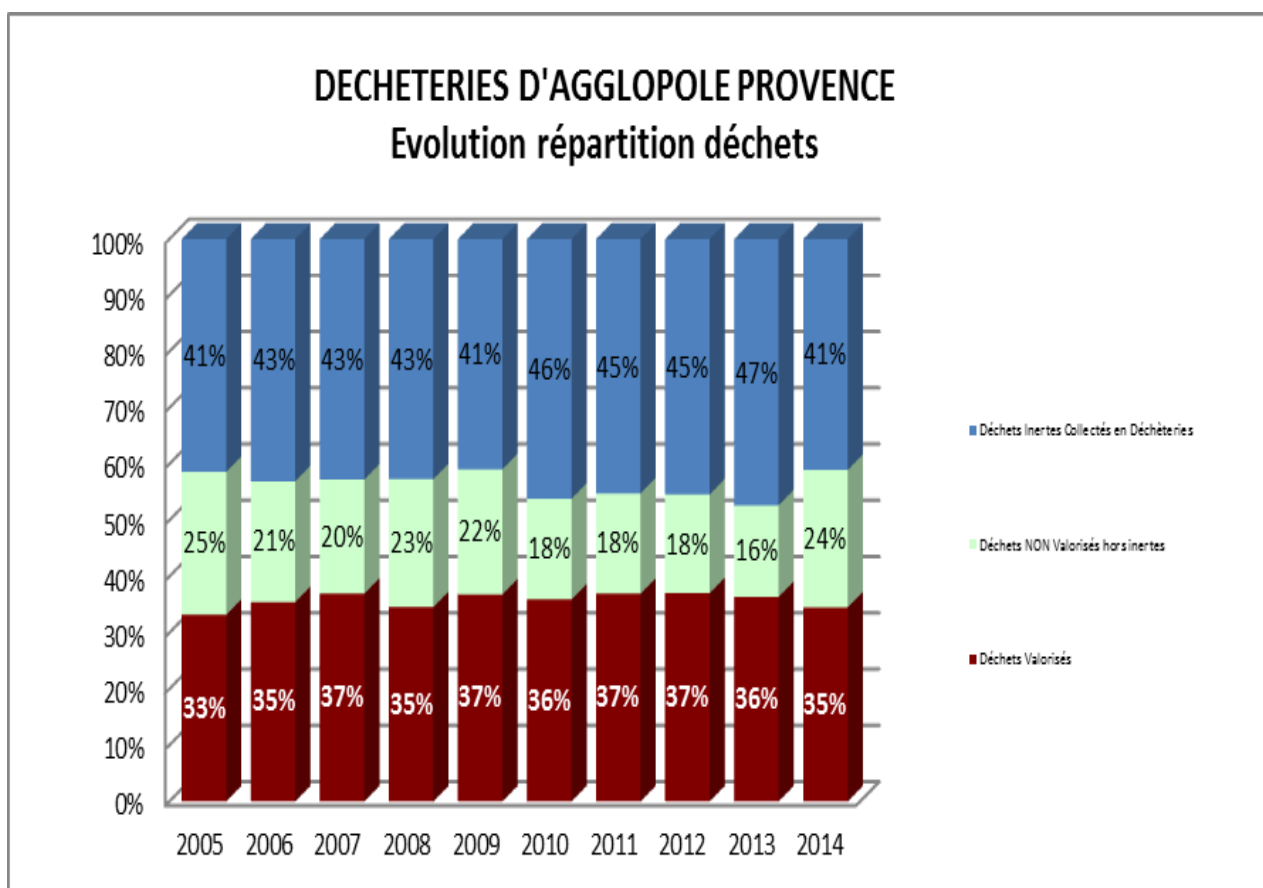
Cette baisse peut s'expliquer d'une part par l'intensification de la mise en place du tri sélectif en porte à porte et d'autre part par une prise de conscience croissante des gestes de consommation permettant la réduction des déchets à la source.

Si la quantité d'ordures ménagères diminue globalement, celle des déchets valorisables (Tri) augmente.

Par ailleurs, les quantités apportées en déchèteries augmentent encore sensiblement du fait, en particulier d'un accroissement important des apports en déchets inertes (« gravats ») et d'un report de déchets qui étaient auparavant présentés avec les ordures ménagères.

La quantité de déchets « autres » dépend de l'activité des services techniques d'une année sur l'autre.

Le graphique ci-dessous illustre la part valorisable par rapport à la part non valorisable (hors inertes) en déchèteries. Il apparaît que la quantité de déchets valorisables est plus importante que la quantité de non valorisables.

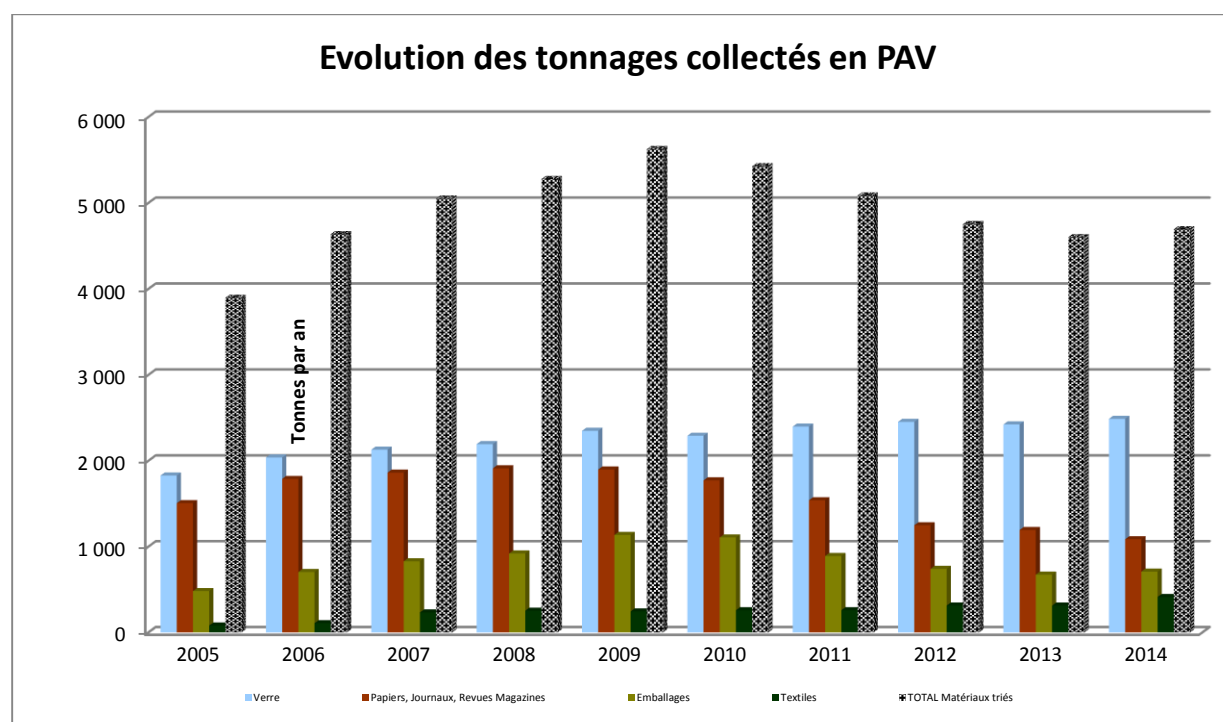


3.8. Tonnages d'ordures ménagères et de recyclables secs collectés auprès des ménages

Ordures ménagères collectées en 2006	54 400 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2007	54 321 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2008	54 128 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2009	54 390 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2010	51 930 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2011	50 869 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2012	50 191 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2013	49 571 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2014	49 736 tonnes
Recyclables collectés en 2006	4 803 tonnes
Recyclables collectés en 2007	5 211 tonnes
Recyclables collectés en 2008	5 449 tonnes
Recyclables collectés en 2009	5 905 tonnes
Recyclables collectés en 2010	6 279 tonnes
Recyclables collectés en 2011	6 820 tonnes
Recyclables collectés en 2012	6 957 tonnes
Recyclables collectés en 2013	7 098 tonnes
Recyclables collectés en 2014	7 416 tonnes

Le graphique ci-dessous illustre le succès de la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) de 2005 à 2014.

Depuis 2010, la quantité de recyclables collectés en PAV recule sensiblement. Ceci s'explique par l'impact du déploiement actif du tri sélectif en porte à porte sur le territoire.



3.9. Tonnages collecte sélective des recyclables – performances

Sur le territoire d'AgglopoLe Provence, la collecte sélective a été définitivement mise en place à partir de septembre 2005. Les données exposées ci-après reprennent l'intégralité des tonnages de recyclables collectés sur l'année 2014 auprès des ménages.

Commune	en tonnes					en kg/an/hab.			
	PâP (JRM+ Emballages)	Verre AV	JRM AV	Emballages AV	Textiles Av	Verre	JRM	Emballages	Textiles
ALLEINS	64	43	13	8	9	17	17	17	3,6
AURONS	23	14	5	3	1	26	28	28	2,7
BERRE L'ETANG	0	86	91	60	14	6	6	4	1,0
CHARLEVAL	66	43	25	12	9	17	21	19	3,6
EYGUIERES	119	134	69	38	19	20	18	15	2,8
LA BARBEN	38	19	3	3	3	26	27	32	4,5
LA FARE LES OLIVIERS	244	180	59	43	42	23	22	23	5,5
LAMANON	90	57	30	8	13	29	36	30	6,9
LANCON PROVENCE	217	160	42	37	33	19	16	18	3,8
MALLEMORT	161	291	81	48	29	46	24	22	4,7
PELISSANNE	250	218	101	50	48	22	22	19	4,9
ROGNAC	258	184	102	60	48	15	18	17	4,1
SAINTE CHAMAS	136	171	60	62	17	21	15	17	2,1
SALON DE PROVENCE	523	558	294	205	73	13	12	11	1,6
SENAS	124	133	49	37	14	19	15	15	0,0
VELAUX	370	170	47	30	35	19	24	26	4,0
VERNEGUES	40	26	15	4	4	17	21	17	2,3
TOTAL	2 722	2 488	1 086	708	412	17,4	16,1	15,4	2,9
Moyennes départementales (source Eco-Emballages) 2012						14,0	n.c.	12,4	
Moyennes régionales (source Eco-Emballages) 2012						20,9	n.c.	15,4	
Moyennes nationales (source Eco-Emballages) 2012						30,5	20,0	19,5	

Même si les performances de tri, ramenées à l'habitant, sur le territoire d'AgglopoLe Provence sont supérieures aux moyennes constatées dans le reste du département et dans la moyenne régionale, elles restent sensiblement en-deçà des moyennes nationales.

La poursuite de la mise en place progressive de la collecte sélective en porte à porte des emballages et papiers/journaux-magazines devrait permettre de combler une grande partie de ce retard.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération entend poursuivre ses efforts de communication pour sensibiliser le plus grand nombre de citoyens.

En 2014, la collecte d'emballages et de verre est en augmentation par rapport à 2013 (+8 %).

Après le recul connu en 2013, les quantités de verre d'emballage collectées en points d'apport volontaire augmentent de 2,5 % en 2014.

3.10. Tonnages pris en charge par la Communauté d'Agglomération

Tonnages	DECHETS NON PRIS EN CHARGE EN DECHETERIE											DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES											TOTAL 2014
	Ordures Ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les Services Techniques	D3E collectés en PaP	déchets verts des Services Techniques	Gravats des Services Techniques	Bois des Services Techniques	Ferrailles des Services techniques	Cartons/Papiers des services techniques	D3E collectés par les ST	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (JRM + emb.)	Verre en AV	JRM en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	Piles et Batteries	
ALLEINS	744		25		9						64	43	13	8	9,0	398	49	23	109	26	221	7	631	1	2	153	2 536	
AURONS	208	1,4		0,1							23	14	5	3	1,5	104	13	6	29	9	48	1	164	0	0	44	675	
BERRE L'ETANG	5 700		632		339		147	76	20			86	91	60	13,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 164
CHARLEVAL	770		53								66	43	25	12	9,3	412	50	24	113	27	229	7	654	1	2	159	2 657	
EYGUIERES	2 485	48	86	4,8	757						119	134	69	38	19,0	386	98	57	235	40	348	16	828	3	10	221	5 999	
LA BARBEN	276	1		0,1							38	19	3	3	3,4	112	14	7	31	10	52	1	176	0	0	47	795	
LA FARE LES OLIVIERS	2 577	32						2			244	180	59	43	42,5	560	43	26	225	48	367	12	1 126	0	8	544	6 136	
LAMANON	682	1		0,1							90	57	30	8	13,4	123	31	18	75	13	111	5	263	1	3	71	1 596	
LANCON PROVENCE	3 207	64	11	6,5	88	137					217	160	42	37	32,8	571	73	39	200	0	367	611	1 174	1	5	169	7 210	
MALLEMORT	1 890		132		78			5			161	291	81	48	29,5	1 012	124	59	277	66	562	18	1 604	3	4	389	6 834	
PELISSANNE	3 631	47	171	4,8	71	22					250	218	101	50	48,3	1 747	221	102	488	152	808	23	2 740	4	6	732	11 637	
ROGNAC	4 384	88	483		171			28	5		258	184	102	60	48,2	1 895	127	76	916	153	1 349	0	4 209	3	10	845	15 393	
SAINT CHAMAS	2 335	0	205		180						136	171	60	62	16,6	1 231	71	55	406	38	707	0	2 091	0	6	441	8 211	
SALON DE PROVENCE	16 115	382	727	38,8	318	16	10	14	18	285	523	558	294	205	72,6	3 211	409	217	1 121	0	2 060	34	6 594	8	25	952	34 206	
SENAS	1 745	0	206		309	204	37	15	10		124	133	49	37	13,5	368	93	54	224	39	332	15	790	3	9	212	5 024	
VELAUX	2 526	81	206		218			5			370	170	47	30	35,5	671	52	32	269	57	439	14	1 349	1	10	652	7 235	
VERNEGUES	463										40	26	15	4	3,5	248	30	14	68	16	138	4	393	2	3	95	1 562	
TOTAL 2013	49 736	745	2 937	55	2 536	378	195	146	53	0	285	2 722	2 488	1 086	708	412	13 051	1 497	809	4 786	693	8 139	770	24 785	31	103	5 726	124 870

3.11. Tonnages traités exprimés en kg/hab./an

en kg/an/hab.	Ordures Ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les Services Techniques	D3E collectés en PàP	déchets verts des Services Techniques	Gravats des Services Techniques	Bois des Services Techniques	Ferrailles des Services techniques	Cartons des services techniques		Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (JRM + emb.)	Verre en AV	JRM en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	Piles et Batteries	TOTAL 2014
ALLEINS	300		10		4							26	17	5	3	3,6	161	20	9	44	10	89	3	254	0	1	62	1 023
AURONS	378	3										41	26	10	5	2,7	190	24	11	53	17	88	2	298	0	0	80	1 229
BERRE L'ETANG	405		45		24		10	5	1				6	6	4	1,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	510
CHARLEVAL	300		21									26	17	10	5	3,6	161	20	9	44	10	89	3	254	0	1	62	1 035
EYGUIERES	369	7	13		112							18	20	10	6	2,8	57	14	8	35	6	52	2	123	0	1	33	890
LA BARBEN	369	1										51	26	5	5	4,5	150	19	9	42	13	69	2	236	0	0	63	1 063
LA FARE LES OLIVIERS	332	4						0				31	23	8	6	5,5	72	6	3	29	6	47	2	145	0	1	70	791
LAMANON	351	1										47	29	15	4	6,9	63	16	9	38	7	57	3	136	1	2	37	822
LANCON PROVENCE	373	7	1		10	16						25	19	5	4	3,8	66	8	4	23	0	43	71	136	0	1	20	837
MALLEMORT	300		21		12			1				26	46	13	8	4,7	161	20	9	44	10	89	3	254	0	1	62	1 084
PELISSANNE	368	5	17		7	2						25	22	10	5	4,9	177	22	10	49	15	82	2	278	0	1	74	1 180
ROGNAC	370	7	41		14			2	0			22	15	9	5	4,1	160	11	6	77	13	114	0	355	0	1	71	1 297
SAINT CHAMAS	291	0	26		22							17	21	8	8	2,1	154	9	7	51	5	88	0	261	0	1	55	1 025
SALON DE PROVENCE	362	9	16	0,87	7	0	0	0	0		36	12	13	7	5	1,6	72	9	5	25	0	46	1	148	0	1	21	798
SENAS	254	0	30		45	30	5	2	1			18	19	7	5		54	14	8	33	6	48	2	115	0	1	31	731
VELAUX	286	9	23		25			1				42	19	5	3	4,0	76	6	4	30	6	50	2	153	0	1	74	819
VERNEGUES	300											26	17	10	3	2,3	161	20	9	44	10	89	3	254	1	2	62	1 012
TOTAL	347	5,2	21	0,39	18	3	1	1	0		2	19,0	17,4	7,6	4,9	2,9	91	10	6	33	5	57	5	173	0	1	40	872

3.12. Taux de valorisation

Le taux de valorisation est calculé en excluant les gravats et inertes, ainsi que l'ensemble des déchets ménagers spéciaux (DMS). Il s'agit de faire le rapport entre les déchets qui sont valorisés (ceux qui ont une seconde vie) de ceux qui ne le sont pas.

Le taux de valorisation ainsi défini s'établit à près de 34 % en 2014 contre 31,5 % en 2012. Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par AgglopoLe Provence a très sensiblement progressé depuis 2004 (+ 61 %).

	Taux de Valorisation
2004	21%
2005	23%
2006	23%
2007	24%
2008	25%
2009	27%
2010	29%
2011	30%
2012	30%
2013	31,5 %
2014	33,9 %

Cette tendance s'explique par :

- Le maintien d'une communication accrue (plaquettes informatives, stands dans les supermarchés ou les manifestations, sensibilisation dans les écoles, etc.) organisée par AgglopoLe Provence sur le tri en déchèterie et en Point d'Apport Volontaire (papiers/journaux, verre et emballages), sur la surconsommation, sur les gestes éco citoyens, etc.
- le succès des déchèteries
- un taux de valorisation dans les déchèteries qui évolue favorablement
- le déploiement de la collecte sélective en porte à porte
- et globalement par une prise de conscience des citoyens en matière de protection de l'environnement.

3.13. Objectifs fixés par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets des Bouches du Rhône

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets des Bouches du Rhône était en 2014 en cours de finalisation.

A titre de référence il est proposé de se rapporter au précédent plan départemental, annulé par la justice administrative, mais qui fixait des objectifs à atteindre par les collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets.

Ces objectifs étaient différents selon les déchets concernés :

- Déchets quotidiens des ménages
- Déchets issus des déchèteries
- Déchets des professionnels

Les déchets quotidiens des ménages comprennent :

- Les déchets recyclables collectés en PAV
- Les ordures ménagères résiduelles

Au terme de ce document « de référence » ce sont donc 21 % du tonnage des déchets quotidiens des ménages qui devront être valorisés par recyclage (10,5 % au titre de la collecte sélective et 10,5 % au titre du tri complémentaire). Ces pourcentages ne sont donc pas à confondre avec des pourcentages de tonnages collectés notamment pour la collecte sélective.

En l'état actuel (pas de mise en place de tri complémentaire des ordures ménagères), il est donc uniquement possible de comparer les performances d'Agglopoles Provence avec le chiffre des 10,5 % au titre de la collecte sélective. 10,5 % des tonnages collectés en collecte sélective devraient se retrouver en entrée d'une filière de valorisation (papeterie, industrie, acier etc.).

En 2014, les performances de tri et de valorisation ont permis d'atteindre un résultat de 11,44 % en progrès par rapport à 2011 et pour la troisième année consécutive supérieur à l'objectif de 10,5 % décrit plus haut.

2011		
Tonnage total des déchets quotidiens des ménages	57 689 t	
Tonnages valorisés (C.S.) "entrée filières"	6 409 t	
% par rapport au tonnage total des déchets quotidiens des ménages	11,11%	objectif fixé à 10,5%

2014		
Tonnage total des déchets quotidiens des ménages	57 485 t	
Tonnages valorisés (C.S.) "entrée filières"	6 575 t	
% par rapport au tonnage total des déchets quotidiens des ménages	11,44%	objectif fixé à 10,5%

3.14. Programme local de prévention : évaluation

3.14.1. Réduction de la production horizon 2015

L'objectif principal de la collectivité est de réduire sa production de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, déchets issus des collectes sélectives et déchets encombrants, déchets collectés en déchèteries, déchets des services techniques municipaux).

Gisement d'évitements retenus
<ul style="list-style-type: none"> - résidus de cuisine et déchets de jardin (compostage individuel) - biens d'équipement (réemploi) - imprimés non sollicités (stop pub) - papiers de bureau - déchets des professionnels - textile - produits contenant des substances dangereuses (piles, cartouches...)
Publics cibles
<ul style="list-style-type: none"> - Les ménages - Les services des communes du territoire - Les professionnels

N.B. : dans la mesure où les gravats sont des déchets particulièrement pondéreux mais toutefois inertes il est admis qu'ils ne sont pas pris en compte dans les indicateurs quantitatifs retenus.

Par contre, dans un but d'intégration ambitieuse de la politique de réduction des déchets produits à l'échelle du territoire communautaire, l'ensemble des principales catégories de déchets (hors gravats) prises en charge par le service public sont comptabilisées. En ce sens, sont pris en compte les déchets des déchèteries et des services techniques municipaux (hors gravats).

Cette approche va au-delà des ambitions du Grenelle de l'Environnement qui s'attache plus spécifiquement aux déchets ménagers et assimilés.

Tonnages totaux collectés en 2009 (hors gravats) :

2009	TOTAUX
OM, encombrants & recyclables collectés en porte à porte	
TOTAL	55 539
Déchèteries	
TOTAL	26 910
Caissons des ST	
TOTAL	5 234
PAV	
TOTAL	5 382
TOTAL COLLECTE HORS GRAVATS	93 065

L'objectif global de réduction de 7 % sur 5 ans indique de porter les tonnages collectés (hors gravats) à 86 550 tonnes pour l'année 2014
soit une réduction de 5 kg/hab/an sur 5 an

Situation fin 2014 :

	2009	2014	Ecart	Objectif horizon 2015
Ordures ménagères	54 390 tonnes	49 736 tonnes	-9%	
Encombrants collectés en porte à porte	870 tonnes	738 tonnes	-15%	
Recyclables collectés en porte à porte	279 tonnes	2 722 tonnes	876%	
Déchets collectés en déchèteries (hors gravats)	26 910 tonnes	28 837 tonnes	7%	
Déchets collectés auprès des services techniques municipaux (hors gravats)	5 234 tonnes	5 868 tonnes	12%	
Déchets recyclables collectés en points d'apport volontaires	5 382 tonnes	4 281 tonnes	-20%	
	93 065 tonnes	92 182 tonnes	-1%	86 550 tonnes
Population	133 686 hab.	143 218 hab.		
	696 kg/hab/an	644 kg/hab/an	-52 kg/hab/an	-7,5%

Après une diminution de près de 5 % en tonnages sur la période 2009-2013, on peut constater une inflexion de la tendance à la baisse des quantités de déchets collectés. L'évolution des tonnages par rapport à 2009 reste toutefois négative (- 1 %) alors que la population globale a augmenté de 7 %.

Ainsi rapportées à la population, les quantités de déchets ont très sensiblement diminuées (baisse de 7,5 %).

Cela résulte en particulier de l'impact des actions de sensibilisation menées par la Communauté d'Agglomération et d'une prise de conscience générale en faveur de la prévention de la production de déchets.

3.14.2. Réduction des tonnages enfouis horizon 2015

En parallèle de cet objectif de réduction de la quantité de déchets collectés, la Communauté d'Agglomération a décidé de suivre la part de ces déchets résiduels enfouis en centre d'enfouissement de stockage de déchets non dangereux (CSDND).

Pour s'inscrire dans les enjeux du Grenelle de l'Environnement il est proposé de viser un objectif de réduction des déchets résiduels enfouis compris entre 12 et 15 % d'ici fin 2015.

	2009	2014	Ecart	Objectif bas fin 2014	Objectif haut fin 2014
Tonnages enfouis en CSDND	68 964 tonnes	62 297 tonnes	-10%	60 688 tonnes	58 619 tonnes
Population	133 686 hab.	143 218 hab.		454 kg/hab/an	438 kg/hab/an
	516 kg/hab/an	435 kg/hab/an			

Depuis 2009, la réduction des quantités de déchets destinées à l'enfouissement est très sensible alors-même que dans le même temps la population augmentait de plus de 7 %.

Fin 2014 si en valeur absolue les quantités de déchets enfouies sont supérieures aux objectifs fixés, rapportées à la population – ce qui est plus représentatif de l'effort mesuré – le résultat (435 kg/hab/an) est meilleur que l'objectif haut (438 kg/hab/an) fixé au programme local de prévention adopté en 2011.

Cela résulte du double effet de l'effort de prévention à la source évoqué plus haut et de l'amélioration sans cesse croissante de la part de déchets valorisés (tri sélectif en porte à porte, en points d'apport volontaires et taux de valorisation en déchèteries).

Ces efforts doivent encore être poursuivis pour continuer à s'inscrire dans une logique de réduction des quantités de déchets enfouies au profit de la réduction à la source et de la valorisation.

4. COMPTE RENDU FINANCIER

Les éléments financiers de ce rapport reprennent les éléments suivants :

- dépenses et recettes 2014, exécutées en 2014
- dépenses et recettes antérieures à 2014, reçues en 2014
- restes engagés (recettes et dépenses sur 2014) : les restes engagés excédentaires qui ne seront pas utilisés n'ont pas été pris en compte dans le cadre des chiffres présentés dans le présent rapport

4.1. Mode de financement du service

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés est financé par les taxes et redevances, en particulier par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et éventuellement abondé par le budget général de la Communauté d'Agglomération.

4.2. Financement du service déchets

4.2.1. Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire et décision d'harmonisation du service rendu à l'utilisateur

En 2005, le Conseil Communautaire a souhaité baisser la TEOM sur la totalité du territoire et la ramener à 10% pour la totalité de la population.

Dès lors, quelle que soit sa commune d'accueil, l'utilisateur est imposable selon les mêmes règles.

L'harmonisation du service rendu en découle naturellement. Le niveau du service rendu dépend en fait d'un certain nombre de facteurs : typologie de l'habitat, ruralité/urbanité, caractère touristique etc., mais sur les zones de caractéristiques identiques, le service est homogène.

Le taux de TEOM ramené à 10 % en 2005 n'a pas évolué depuis. Ce taux est donc resté maintenu pour l'année 2014 à 10%.

4.2.2. Taux réduit de TVA

L'instruction du 12 mai 1999 relative à l'application du taux réduit de la TVA aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés et aux prestations de traitement de ces déchets (CGI, article 279 h; loi de finances pour 1999, article 31) instaure la possibilité pour les collectivités ayant mis en place le tri sélectif de bénéficier d'un taux réduit de TVA pour le paiement des prestations liées aux déchets.

Le taux réduit de la TVA s'applique aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés, aux prestations de traitement de ces déchets ainsi qu'aux prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement.

Il est considéré que la population est desservie en intégralité par le tri sélectif lorsque **chaque point d'apport est réputé couvrir une population de 500 personnes**.

Depuis août 2005, toutes les prestations de services concourant au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement des déchets bénéficient donc du taux réduit de TVA.

A noter : depuis le 1^{er} janvier 2014 ce taux réduit est passé à 10 % (contre 5,5 % avant 2012 et 7 % entre 2012 et 2014) générant à périmètre constant une charge supplémentaire pour la collectivité de 500 000 euros par an.

4.3. Montant des prestations de service

A titre indicatif, les contrats de prestations de service, pour ce qui concerne l'activité de collecte et de traitement des déchets, ont représenté en 2014 un montant cumulé d'environ 12 694 000 euros.

4.4. Les principales recettes

4.4.1. Le produit de TEOM

Pour 2014, les recettes de TEOM définitives, y.c. ajustements, sont portées in fine, à 14 011 098 € en progression d'environ 2,5 % par rapport aux produits 2013.

4.4.2. Les redevances et droits d'entrée

Sur l'exercice 2014, la Délégation de Service Public portant sur le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Vautubière (délégataire : SMAV) a rapporté **2 320 821 €** à la Communauté d'Agglomération répartis comme suit :

- Loyer : 128 300 €
- Partenariat Communication : 43 242 €
- Redevance fixe : 1 235 500 €

- Redevance variable sur les tonnages hors Agglopoie Provence : 913 779 €

Par ailleurs, Agglopoie Provence a perçu au titre de redevances d'occupation du domaine public prévues dans différents marchés un montant cumulé de **94 400 € environ** dont :

- 30 429 € versés par SITA SUD au titre de la redevance pour l'utilisation des centres de transfert de Mallemort et Salon de Provence,
- 53 300 € versés par SILIM Environnement au titre de la redevance pour l'utilisation de la base de collecte d'Euroflory à Berre-l'Étang.
- 10 660 € versés par COVED au titre de la redevance pour l'utilisation de la base de collecte des Milanis à Salon de Provence.

Enfin au titre d'une convention passée avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'utilisation du CSDND de La Vautubière et de la déchèterie de La Fare les Oliviers, Agglopoie Provence a perçu **126 000 €** dont :

- 72 400 € environ au titre de l'utilisation du CSDND de La Vautubière
- 53 600 € environ au titre de l'utilisation de la déchèterie de La Fare les Oliviers

4.4.3. Recettes de valorisation

Recettes liées à la collecte sélective : soutiens Eco-Emballages + soutiens Eco-Folio + recettes liées à la vente de matériaux + soutien à la communication (y.c. soutien à la communication Eco-TLC) : 1 216 213 €

Ventes de cartons et ferrailles collectés dans les déchèteries : 97 882 €

Ventes de cartons et ferrailles collectés via les services techniques : 14 159 €

Soutiens à la collecte et au tri des D3E : 44 812 €

Soit un total de **1 373 000 € environ**.

4.4.1. Subventions

Au cours de l'exercice 2014, la Communauté d'Agglomération a perçu du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône environ 1 201 000 € de subventions relatives :

- à l'acquisition de véhicules de collecte (167 000 € environ)
- aux travaux de réhabilitation du CSDND de Mallemort (871 000 € environ)
- aux travaux de requalification de la déchèterie de Pélissanne (117 000 € environ)
- à l'acquisition de colonnes pour le tri sélectif (42 000 € environ)
- aux études en vue de la création d'une seconde déchèterie à Salon de Provence (4 000 € environ).

A noter que les dépenses correspondantes avaient été pour la très grande majorité exécutées sur les exercices précédents.

4.5. Coût du service par activité

2014	Dépenses en €TTC	Recettes en €TTC	Coût net en €TTC	Proratas
Collecte	5 982 650	388 262	5 594 388	52,0%
Communication	258 576	110 781	147 795	1,4%
Déchèteries	3 498 339	328 528	3 169 811	29,5%
Divers	95 902	6 727	89 175	0,8%
Collecte sélective	2 122 961	1 190 956	932 005	8,7%
Traitement	3 482 172	3 299 165	183 007	1,7%
Collectivités et Administrations	581 803	14 159	567 645	5,3%
Professionnels	81 042	7 702	73 340	0,7%
TOTAL	16 103 446	5 346 280	10 757 166	100%

Les recettes présentées dans le tableau ci-dessus n'intègrent pas le produit de la TEOM.

Ces montants correspondent à l'activité de gestion des déchets ménagers et assimilés (dépenses – recettes).






Ils sont établis hors frais de structure de la Communauté d'Agglomération.

L'impact financier du contrat de Délégation de Service Public pour le centre de stockage de la Vautubière permet d'une part, à toutes les communes d'AgglopoLe Provence d'enfouir leurs déchets sur le site de La Vautubière à un coût très avantageux au regard des tarifs « du marché » et, d'autre part, de générer un niveau de recettes très substantiel.

Ainsi, au cours d'une année qui a vu la poursuite du déploiement du service de collecte sélective en porte à porte, le bénéfice du contrat de délégation de service public associé à la poursuite d'une gestion rigoureuse ont permis de maintenir le taux de TEOM à 10% (et ce depuis 2005) sans avoir besoin de recourir au budget général.

5. LES PROJETS 2015

Pour l'année 2015, divers axes de travail ou objectifs ont été établis :

-  Poursuite de la mise en place progressive de la collecte des recyclables en porte à porte dans les quartiers pavillonnaires.
-  Reprise de la collecte des D3E sur la déchèterie de Salon de Provence.
-  Réalisation d'une seconde déchèterie sur la commune de Salon de Provence.
-  Requalification de la déchèterie existante à Salon de Provence
-  Sécurisation des abords du quai « gravats » de la déchèterie de Rognac.

6. LEXIQUE

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CS : Collecte Sélective

CSDND : Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux

DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

FPAU : Films Plastiques Agricoles Usagés

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP ou PàP : Porte A Porte

PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères